



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 40-2025
LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-deux du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire

Présents : 20 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, LIOUTIER Pascale, CADET Dominique, BOUDON Alain, ALLIX Jean-Marie, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie, CHARRE Béatrice, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, BARBAROUX Sylvie, ROURE Christine, MATHON Sébastien

Absents ayant donné procuration : 2 – VACHERESSE Marc à MARTIN Marie-France, BENOIT Nadine à CORTIAL Patrick

Absents n'ayant pas donné procuration : 1 – CITOLER Conception

Secrétaire de séance : LIOUTIER Pascale

OBJET : CCBA – Aide à l'investissement des communes – Demande de subvention « Travaux des vestiaires du stade du Colombier »

Monsieur le Maire explique que la Commune a engagé des travaux de réfection des vestiaires du stade du Colombier pour répondre aux normes de la Fédération Française de Football et obtenir l'homologation du terrain au niveau supérieur.

Il s'agit d'un investissement pour l'avenir du sport local et la vie associative de la commune.

Monsieur le Maire explique que ces travaux peuvent prétendre au concours de la Communauté de Communes dans le cadre du « Dispositif d'aide à l'investissement des communes 2024-2026 ». Le montant maximum du taux du fonds de concours est de 50% du reste à charge de la Commune. La Commune doit autofinancer à minima 20% de l'opération HT.

Le montant estimatif des travaux s'élève à la somme de 33 863.55 € H.T. :

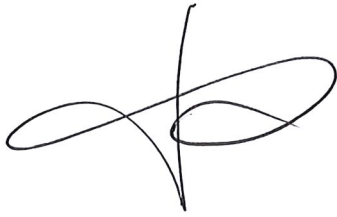
DEPENSES	MONTANTS H. T.	RECETTES	MONTANTS H. T.
Gros œuvre (entreprise Dos Santos Torres)	14498.55	CCBA	16931.775
Plomberie (entreprise Chaussabel)	6516.84	Autofinancement	16931.775
Climatisation (entreprise Axima)	12350		
Porte (SAMSE)	498.16		
TOTAL	33863.55		33863.55

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet et son plan de financement ;
- Sollicite le concours de la CCBA dans le cadre de l'aide à l'investissement des Communes 2024-2026 pour un montant de 16931.775 € ;
- Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

La Secrétaire de séance,
Pascale LIOUTIER



Le Maire,
Philippe ROUX



Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le

ID : 007-210702312-20250922-40_2025-DE

